

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 29, 2026

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:18 p.m. [ET] to conduct clause-by-clause consideration of Bill S-5, An Act respecting the interoperability of health information technology and to prohibit data blocking by health information technology vendors and, in camera, to study a draft agenda.

Senator Rosemary Moodie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Senator Rosemary Moodie. I am a senator from Ontario and the chair of this committee.

We will now proceed with the clause-by-clause consideration of Bill S-5, An Act respecting the interoperability of health information technology and to prohibit data blocking by health information technology vendors.

I would like to first welcome officials from Health Canada. Here with us in the room today to answer our technical questions is Elizabeth Toller, Director General, Health Care Strategies Directorate, Health Policy Branch, Health Canada; and Brett Taylor, Senior Policy Analyst, Health Care Strategies, Health Policy Branch, Health Canada. Welcome.

Before we begin, I would like to remind senators of a number of points. As chair, I will call each clause successively in the order they appear in the bill. If, at any point, a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure at all times that we have a clear understanding and the same understanding of where we are in the process.

In terms of the mechanics of the process, when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in order of the lines of a clause. If a senator is opposed to an entire clause, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but, rather, to vote against the clause as standing as part of the bill.

Some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. It is, therefore, useful to this process if a senator moving an amendment identifies to the committee other clauses in the bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making. Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 18 (HE) pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-5, Loi concernant l'interopérabilité des technologies de l'information sur la santé et visant à interdire le blocage de données par les fournisseurs de technologies de l'information sur la santé, et, à huis clos, pour examiner un projet d'ordre du jour.

La sénatrice Rosemary Moodie (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Rosemary Moodie. Je suis sénatrice de l'Ontario et présidente de ce comité.

Nous allons maintenant procéder à l'examen article par article du projet de loi S-5, Loi concernant l'interopérabilité des technologies de l'information sur la santé et visant à interdire le blocage de données par les fournisseurs de technologies de l'information sur la santé.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires de Santé Canada. Aujourd'hui, deux experts sont parmi nous pour répondre à nos questions techniques : Elizabeth Toller, directrice générale de la Direction des stratégies de soins de santé, Direction générale des politiques de santé, Santé Canada; et Brett Taylor, analyste principal des politiques, Stratégies de soins de santé, Direction générale des politiques de santé, Santé Canada. Bienvenue.

Avant de commencer, j'aimerais vous rappeler un certain nombre de points. En ma qualité de présidente, j'appellerai chaque article successivement dans l'ordre où ils apparaissent dans le projet de loi. Si, à un moment donné, vous ne savez pas exactement où nous en sommes dans le processus, veuillez demander des précisions. Je veux m'assurer que, en tout temps, nous sachions tous là où nous sommes rendus.

En ce qui concerne le déroulement, lorsque plus d'un amendement est proposé pour un article en particulier, ils doivent être proposés dans l'ordre des lignes de l'article. Si vous vous opposez à un article en entier, la procédure appropriée n'est pas de proposer une motion pour supprimer l'article, mais plutôt de voter contre l'article pour le supprimer du projet de loi.

Certains amendements proposés peuvent avoir des effets corrélatifs sur d'autres parties du projet de loi. Il est donc utile, dans le cadre de ce processus, qu'un sénateur propose un amendement pouvant toucher tout autre article du projet de loi et qui pourrait avoir une incidence sur cet article. Sinon, il serait très difficile pour les députés du comité de rester cohérents dans leurs décisions. Comme il n'est pas nécessaire de donner un préavis pour proposer un amendement, aucune analyse

establish which one or ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have a question about the process or about the priority of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter of order and make a ruling.

The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained. I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote, which, obviously, provides unambiguous results.

Finally, senators, any tied vote negates the vote in question.

Are there any questions on any of the above? If not, we can move forward.

We will now move on to clause-by-clause consideration.

Senators, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-5, An Act respecting the interoperability of health information technology and to prohibit data blocking by health information technology vendors?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

préliminaire des amendements ne peut être effectuée pour cerner les amendements ayant des effets corrélatifs contradictoires.

Si vous avez des questions concernant le déroulement ou sur la priorité des délibérations, vous pouvez invoquer le Règlement. En tant que présidente, j'écouterai l'argumentation, je déciderai quand la discussion sur une question de procédure aura été suffisante et je rendrai une décision.

Le comité est le maître ultime de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et une décision peut être portée en appel devant le comité en demandant si la décision doit être maintenue. Je tiens à vous rappeler qu'en cas d'incertitude quant aux résultats d'un vote de vive voix ou d'un vote à main levée, la façon la plus efficace de procéder est de demander un vote par appel nominal, qui fournit des résultats sans ambiguïté.

Enfin, vous savez que toute égalité des voix signifie que la décision est négative.

Y a-t-il des questions sur ce qui précède? S'il n'y en a pas, nous allons poursuivre.

Nous allons maintenant passer à l'examen article par article.

Honorables sénateurs, est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-5, Loi concernant l'interopérabilité des technologies de l'information sur la santé et visant à interdire le blocage de données par les fournisseurs de technologies de l'information sur la santé?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord de réserver l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord de réserver l'adoption du préambule?

Des voix : D'accord.

La présidente : Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord de réserver l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Agreed.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Senator Greenwood?

Senator Greenwood: Thank you, Madam Chair.

Senators, I move:

That Bill S-5 be amended in the preamble,

(a) on page 1,

(i) by replacing line 29 with the following:

“Whereas Parliament wishes to promote coopera-”,

(ii) by replacing line 31 with the following:

“territorial governments, First Nations, Inuit and Métis Peoples and key”;

La présidente : D'accord.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Sénatrice Greenwood?

La sénatrice Greenwood : Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs, je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié, au préambule, à la page 2 :

a) par substitution, à la ligne 5, de ce qui suit :

« et territoriaux, les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les princi- »;

b) par substitution, à la ligne 8, de ce qui suit :

« de santé connecté;

(b) on page 2, by adding the following before line 1:

“And whereas Parliament affirms that the collection, use, disclosure and governance of data under this Act as that data relates to First Nations, Inuit and Métis Peoples must be done in a manner that respects and advances Indigenous data sovereignty;”.

I would like to take a couple of minutes, Madam Chair, to discuss this amendment and the rationale for this amendment.

Part (a)(i) of my amendment is simply a formatting requirement that removes the word “and” originally at the beginning of line 29 to later in the preamble.

Part (a)(ii) of my amendment is in response to a recommendation from Leona Star, Director of Research, First Nations Health and Social Secretariat of Manitoba, who called upon the committee to recognize the distinctions-based nature of data collection and amend the term “Indigenous Peoples” to “First Nations, Inuit and Métis Peoples.”

I also want to note that the term “Peoples” in my amendment has a capital “P.” This is because the language concerning Indigenous Peoples has evolved to recognize our collective nature and the multiple distinct societies within Canada. This language is also consistent with the language guides found on the Government of Canada’s writing portal.

Part (b) of my amendment was informed by testimony from multiple witnesses. The National Council of Indigenous Midwives and the Canadian Association of Midwives called for the inclusion of:

. . . explicit provisions recognizing and protecting Indigenous data sovereignty, consistent with the principles of First Nations, Métis and Inuit governance over their own data.

And that:

Without explicit, enforceable protections for Indigenous data sovereignty, any push to expand data sharing risks directly eroding Indigenous governance over health information.

Dr. Ivar Mendez, Professor of Neurosurgery and Director of the Virtual Health Hub at the University of Saskatchewan, told our committee that:

A strong advocacy for Indigenous data sovereignty, respect and protection of OCAP principles . . . must be explicit in the bill.

qu’il déclare que la collecte, l’utilisation, la communication et la gouvernance sous le régime de la présente loi des données relatives aux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis doivent respecter et promouvoir la souveraineté des données autochtones, ».

Je voudrais prendre quelques minutes, madame la présidente, pour discuter de cet amendement et de sa justification.

La partie a)(i) de mon amendement est simplement une exigence de mise en forme qui consiste à déplacer le mot « et », initialement au début de la ligne 29, plus loin dans le préambule.

La partie a)(ii) de mon amendement fait suite à une recommandation de Leona Star, directrice de la recherche au Secrétariat de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Manitoba, qui a demandé au comité de reconnaître la nature distincte de la collecte de données et de remplacer le terme « peuples autochtones » par « Premières Nations, Inuits et Métis ».

Je tiens également à souligner que le terme « Peoples » dans mon amendement s’écrit avec un « P » majuscule. En effet, le langage concernant les peuples autochtones a évolué pour reconnaître notre nature collective et les multiples sociétés distinctes au sein du Canada. Ce langage est également conforme aux guides linguistiques disponibles sur le portail de rédaction du gouvernement du Canada.

La partie b) de mon amendement s’appuie sur les témoignages de plusieurs témoins. Le Conseil national des sages-femmes autochtones et l’Association canadienne des sages-femmes ont demandé l’inclusion de :

[...] des dispositions explicites reconnaissant et protégeant la souveraineté des Autochtones en matière de données, conformément aux principes de gouvernance des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur leurs propres données.

Et que :

Sans protections explicites et exécutoires de la souveraineté des Autochtones en matière de données, toute initiative visant à élargir le partage des données risque d’éroder directement la gouvernance autochtone sur les informations de santé.

Le Dr Ivar Mendez, professeur de neurochirurgie et directeur du Centre de santé virtuelle à l’Université de la Saskatchewan, a déclaré à notre comité que :

Une ferme défense de la souveraineté des données autochtones, ainsi que du respect et de la protection des principes PCAP [...] doit être explicite dans le projet de loi.

I am also thankful to Senator Senior for intuitively knowing what question I would ask government officials when I could not be present. *Hiy hiy*.

During that meeting, Elizabeth Toller, Director General, Health Care Strategies Directorate, Health Policy Branch, Health Canada, told our committee:

Bill S-5 does not create new authorities to collect or disclose personal health information. It does not compel sharing or override consent. Federal, provincial, territorial and Indigenous privacy and governance rules continue to apply. The bill simply ensures interoperability isn't the barrier when sharing is permitted and consented to. It respects Indigenous data sovereignty by focusing on vendor behaviour, not data custodianship. Regulations will be informed through distinctions-based engagement.

I take some relief about the department's explanation without acknowledging that regulations will continue to be informed through distinctions-based engagement.

I also further acknowledge that, currently, there is no legislative framework for Indigenous data sovereignty and that creating such a framework within Bill S-5 may present a challenge.

This may mean that, in the future, Indigenous data sovereignty would be better addressed through stand-alone or codeveloped federal legislation.

That said, I believe that amending the preamble to affirm Parliament's desire that any data concerning First Nations, Inuit and Métis peoples be done so in a manner that respects and advances Indigenous data sovereignty. It is a workable compromise. Thank you, Madam Chair.

The Chair: Thank you. I open the floor now for questions and comments.

Senator Petitclerc: I do have a short question for Senator Greenwood, and maybe I would like to hear from the officials as well on that. Thank you, Senator Greenwood, for the amendments and the explanation.

Je remercie également la sénatrice Senior d'avoir intuitivement deviné quelle question je poserais aux fonctionnaires du ministère alors que je ne pouvais pas être présente. *Hiy hiy*.

Au cours de cette réunion de comité, Elizabeth Toller, directrice générale de la Direction des stratégies de soins de santé, Direction générale de la politique de la santé, Santé Canada, a déclaré à notre comité :

Le projet de loi S-5 ne crée pas de nouveaux pouvoirs permettant de collecter ou de divulguer des renseignements personnels de santé. Il n'impose pas le partage de ces renseignements et ne passe pas outre le consentement. Les règles de confidentialité et de gouvernance fédérales, provinciales, territoriales et autochtones continuent de s'appliquer. Il garantit simplement que l'interopérabilité ne constituera pas un obstacle lorsque le partage sera autorisé et consenti. Il respecte la souveraineté des Autochtones en matière de données en se concentrant sur le comportement des fournisseurs, plutôt que sur la garde des données. La réglementation s'appuiera sur une consultation fondée sur les distinctions.

Je suis quelque peu soulagée par l'explication du ministère, je ne reconnais pas pour autant que la réglementation continuera de s'appuyer sur une consultation fondée sur les distinctions.

Je reconnais également qu'il n'existe actuellement aucun cadre législatif régissant la souveraineté des Autochtones en matière de données et que la création d'un tel cadre dans le projet de loi S-5 pourrait poser problème.

Cela pourrait signifier qu'à l'avenir, la souveraineté des Autochtones en matière de données serait mieux prise en compte par le biais d'un projet de loi autonome ou élaboré conjointement.

Toutefois, je pense qu'il convient d'introduire un amendement pour réaffirmer la volonté du Parlement de garantir que toute utilisation des données concernant les Premières Nations, les Inuits et les Métis se fasse de manière à respecter et à faire progresser la souveraineté des Autochtones en matière de données. Il s'agit d'un compromis viable. Je vous remercie, madame la présidente.

La présidente : Merci. J'ouvre maintenant la séance aux questions et observations.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une brève question à poser à la sénatrice Greenwood, et j'aimerais également connaître l'avis des fonctionnaires à ce sujet. Je vous remercie, sénatrice Greenwood, pour vos amendements et vos explications.

My question is for the part replacing line 31. I see you're replacing "Indigenous Peoples" with "First Nations, Inuit, Métis Peoples." I want to understand. You did mention the recommendation.

I am also keeping in mind that we have the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. That was in 2024. I also know that we have An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families. I want your input on how you came to make that choice.

I also would like to hear from the officials.

Senator Greenwood: In part, this comes from that whole understanding of distinctions-based where we have First Nations, Inuit and Métis, and, of course, there is also great variation and diversity within each of those. But those are constitutionally recognized, so First Nations, Inuit and Métis.

Senator Petitclerc: Thank you.

Elizabeth Toller, Director General, Health Care Strategies Directorate, Health Policy Branch, Health Canada: It is nice to see everyone again.

We appreciate the intent of wanting to recognize this important commitment to Indigenous data sovereignty. I appreciate, Senator Greenwood, that you did mention that, to my knowledge, Indigenous data sovereignty has actually not been defined in Canadian law before. This would be precedent setting.

If there is willingness, and if you are going to put the amendment in, I would appreciate it if there were an opportunity to align the amendment a bit more closely with the purpose of the act because this act doesn't actually govern the collection and disclosure of health data. It would, perhaps, be better to align it as the wording aligns it in the purpose statement, which is ". . . to enable easy, complete and secure access to and use and exchange of electronic health information . . .," removing "collection, use, disclosure" and maintaining "governance of data under this Act."

The other piece we wanted to clarify is just to ask that it must be done in a manner that respects Indigenous data sovereignty but removes the part on advance, because I feel that sets a bigger, practical challenge for us than what this bill could actually deliver. I'm hoping that could be considered a compromise.

Ma question porte sur la partie qui remplace la ligne 31. Je vois que vous remplacez « peuples autochtones » par « Premières Nations, Inuits et Métis ». Je voudrais comprendre. Vous avez mentionné la recommandation.

Je garde également à l'esprit que nous disposons de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Cela remonte à 2024. Je sais également que nous avons la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. J'aimerais connaître votre point de vue sur la manière dont vous en êtes arrivée à faire ce choix.

J'aimerais également entendre l'avis des fonctionnaires.

La sénatrice Greenwood : Cette approche découle en partie d'une vision globale fondée sur des distinctions entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il existe bien sûr également une grande variabilité et une grande diversité au sein de chacun de ces groupes. Mais ces trois groupes sont reconnus par la constitution, à savoir les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

Elizabeth Toller, directrice générale, Direction des stratégies de soins de santé, Direction générale des politiques de santé, Santé Canada : C'est un plaisir de vous revoir tous.

Nous apprécions votre volonté de reconnaître cet engagement important en faveur de la souveraineté des Autochtones en matière de données. Je vous remercie, sénatrice Greenwood, d'avoir mentionné que, à ma connaissance, la souveraineté des Autochtones en matière de données n'a jamais été définie dans la législation canadienne. Cela créerait un précédent.

Si vous comptez présenter cet amendement, j'aimerais qu'il soit davantage aligné sur l'objet de la loi, car celle-ci ne régit pas réellement la collecte et la divulgation des données de santé. Il serait peut-être préférable de l'aligner sur la formulation utilisée dans l'énoncé de l'objet, à savoir « [...] de permettre, de façon facile, complète et sécurisée, d'avoir accès aux renseignements électroniques sur la santé, de les utiliser ou de les échanger [...] », en supprimant « la collecte, l'utilisation, la communication » et en conservant « la gouvernance sous le régime de la présente loi des données ».

L'autre point que nous souhaitons clarifier consiste simplement à demander que cela soit fait de manière à respecter la souveraineté des Autochtones en matière de données, mais en supprimant la partie sur l'avance, car je pense que cela soulève un défi pratique plus important que ce que le projet de loi pourrait réellement apporter. J'espère que cela pourrait être considéré comme un compromis.

I know I read this out. I could provide you with the optional language if you were willing to consider that. It would help keep it closer to the spirit of the purpose of the act.

The Chair: Would you like to respond, Senator Greenwood?

Senator Greenwood: I would like her to repeat that.

Ms. Toller: How about I read that? It is hard because I have to read it and note where we would delete. I will try to explain it as clearly as possible. I will read it as we would like it to sound if that is okay.

Senator Greenwood: Are you talking about above line 1, on page 2?

Brett Taylor, Senior Policy Analyst, Health Care Strategies, Health Policy Branch, Health Canada: The third amendment.

Ms. Toller: Yes.

Senator Greenwood: Yes.

Ms. Toller: We're generally comfortable with spelling out First Nations and all that, but it does impact that third amendment. The third amendment, what we would prefer is:

And whereas Parliament affirms that the enabling of easy, complete and secure access to and use and exchange of electronic health information and governance of data under this Act as that data relates to First Nations, Inuit and Métis Peoples must be done in a manner that respects Indigenous data sovereignty.

The Chair: Before we move on, can I please ensure that we have captured that? No? We will need the language.

Let's continue. Senator Greenwood.

Senator Greenwood: Yes.

The Chair: You would accept that change?

Senator Greenwood: I need to get it.

The Chair: Colleagues, I am going to suggest we deal with this.

Senator Greenwood: Thank you.

The Chair: We will now move in camera.

(The committee continued in camera.)

Je sais que je l'ai lu à haute voix. Je pourrais vous fournir la formulation alternative si vous étiez disposés à l'examiner. Cela permettrait de rester plus proche de l'esprit de l'objectif de la loi.

La présidente : Souhaitez-vous répondre, sénatrice Greenwood?

La sénatrice Greenwood : J'aimerais qu'elle répète cela.

Mme Toller : Et si je lisais cela? C'est difficile, car je dois le lire tout en notant les passages à supprimer. Je vais essayer de l'expliquer aussi clairement que possible. Je vais le lire tel que nous aimerions qu'il soit formulé, si cela vous convient.

La sénatrice Greenwood : Parlez-vous de la ligne 1, à la page 2?

Brett Taylor, analyste principal des politiques, Stratégies de soins de santé, Direction générale des politiques de santé, Santé Canada : Le troisième amendement.

Mme Toller : Certainement.

La sénatrice Greenwood : Oui.

Mme Toller : Nous n'avons généralement pas d'objection à ce que l'on précise « Premières Nations » et tout cela, mais cela a une incidence sur ce troisième amendement. Pour le troisième amendement, nous préférierions :

« qu'il déclare que les mesures autorisées par la présente loi visant l'utilisation et l'échange de renseignements électroniques sur la santé, l'accès facile, complet et sécuritaire à ces renseignements et la gouvernance des données en ce qui a trait aux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis doivent respecter la souveraineté des données autochtones, »

La présidente : Avant de passer à autre chose, puis-je m'assurer que nous avons bien noté cela? Non? Nous aurons besoin de cette formulation.

Continuons. Sénatrice Greenwood.

La sénatrice Greenwood : Oui.

La présidente : Accepteriez-vous cette modification?

La sénatrice Greenwood : Je dois la recevoir.

La présidente : Chers collègues, je propose que nous traitions cette question.

La sénatrice Greenwood : Merci.

La présidente : Nous allons maintenant passer en séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Welcome back to the public portion of our committee meeting.

Senator Greenwood, would you like to make an intervention?

Senator Greenwood: Yes, thank you, Madam Chair. Colleagues, I ask for leave to withdraw my amendment.

The Chair: Senators, are we in agreement?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senator. We are in agreement, and thank you for considering an amendment today. Senators, if there is no further business, we will resume clause-by-clause consideration of Bill S-5 at tomorrow's meeting.

(The committee adjourned.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Bienvenue de retour à la partie publique de notre réunion de comité.

Sénatrice Greenwood, souhaitez-vous intervenir?

La sénatrice Greenwood : Oui, merci, madame la présidente. Chers collègues, je demande l'autorisation de retirer mon amendement.

La présidente : Sénateurs, sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord

La présidente : Merci! Nous sommes d'accord. Merci d'avoir présenté un amendement aujourd'hui. Honorables sénateurs, s'il n'y a pas d'autres questions, nous reprendrons l'examen article par article du projet de loi S-5 lors de la séance de demain.

(La séance est levée.)
